

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 283 promulguant le décret du 2 Septembre 1914, relatif au transfert à Bordeaux du siège social de la Banque de l'Indo-Chine,

n° 283

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 octobre 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique de 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 Vu le décret du 2 Septembre 1914, relatif au transfert à Bordeaux de la Banque de l'Indo-Chine

Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 6 Septembre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 2 Septembre 1914 susvisé ; Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.